

**Compte-rendu du Comité Technique Local
Du 4 Avril 2017
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. PAILLET
M. RAYMON
Mme GIGUET
M. GARBUNOW

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)
M. SERRE - S.F.P. (T)
Mme ESCURE - S.F.P. (S)
M. HINDERSCHID - C.G.T. (T)
M. BRUN – C.G.T. (T)
Mme BESSON-BRILLANT – C.G.T. (S)
M. MOISSINAC – F.O. (T)
M. DEJOU – F.O. (T)
Mme BOURGADE – F.O. (S)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30. M. HINDERSCHID (CGT) est secrétaire-adjoint.

Les élus FO, CGT et Solidaires Finances Publiques lisent des déclarations liminaires. Vous trouverez copie de notre déclaration en dernière page.

M. MORICEAU n'est pas étonné par la teneur des déclarations, il propose d'y répondre en abordant le 2ème point à l'ordre du jour.

1) Approbation des PV des réunions des 5 et 13 janvier

Les procès-verbaux sont adoptés.

2) Approbation du règlement intérieur actualisé du CTL

M. MORICEAU précise que l'ancien règlement intérieur datait du 14 décembre 2012. La note 2017/01/7567 du 3 février 2017 modifie les règles en ce qui concerne les conditions de convocation (articles 4,5,6,7) et la durée des autorisations d'absences (article 25).

M. MORICEAU poursuit son propos en précisant que cette réforme s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint en moyens et en effectifs, et qu'il est normal que les suppléants ne bénéficient pas des remboursements de frais lorsqu'ils ne remplacent pas un titulaire empêché. Il précise qu'il y aura la possibilité de désigner un expert, sans voix délibérative.

Les représentants des personnels ont une tout autre opinion sur la question. Pour les élus Solidaires Finances Publiques, il est ni plus ni moins question de réduire l'expression syndicale, c'est une nouvelle attaque frontale des droits syndicaux.

Les suppléants ne participent pas aux séances pour le seul plaisir de ne pas être sur leur poste de travail ; ils viennent pour se former à l'exercice, pour être au courant des sujets et pouvoir en cas d'empêchement ou de renouvellement d'un(e) titulaire assurer la meilleure continuité qui soit dans la défense des droits et des garanties des agents.

M. MORICEAU entend cet argument mais ne modifie en rien le règlement proposé au niveau local.

Les représentants du personnel votent contre par 6 voix (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO).

3) Projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement

M. RAYMON présente le décret provisoire 2017-214 du 20 février 2017, en attendant que l'application Fidji-Enregistrement permette de signer directement les avis de mise en recouvrement.

L'établissement des avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte déposé ou qui aurait dû être déposé au titre de la publicité foncière et de l'enregistrement est confié, par arrêté du ministre chargé du budget, à un comptable du département différent de celui qui gère le service.

C'est le responsable du SIE d'Aurillac qui assurera cet intérim pour une durée indéterminée.

Les représentants du personnel votent contre par 6 voix (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO).

Pour les élus Solidaires Finances Publiques, les fusions des services de la publicité foncière et de l'enregistrement ont été faites, dans le département comme ailleurs, de façon précipitée en éludant une bonne partie des questions techniques, sans se donner tous les moyens d'une pleine et entière réussite.

4) Exécution budgétaire 2016 et budget prévisionnel 2017

M. MORICEAU précise avant tout que l'exécution budgétaire 2016, en raison d'une grande rigueur, s'est faite sans rupture de paiement.

M. GARBUNOW présente pour 2017 un budget inférieur de 10 % à celui de 2016, avec 888 182 € d'autorisation d'engagement notifiés.

Pour 2016, il est noté que les frais d'affranchissements n'ont pas diminué comme escompté, en raison de la sous-utilisation de l'application Clic-Easy.

Une rallonge globale de 35000 € a permis l'achat de matériel informatique (20 micros), des fauteuils et des bureaux.

La hausse des dépenses énergétiques s'explique par le fait que le site de Firminy disposait d'un chauffage énergivore (électrique) couplé à une isolation d'un autre âge.

Pour 2017, la réintégration des services dans le bâtiment Q de la cité administrative laisse présager une diminution des dépenses énergétiques.

Une provision dans les charges d'entretien lourd est faite pour les locaux 3 place des Carmes à Aurillac (CDIF, BCR et SPFE) pour le chauffage qui commence à donner quelques signes de faiblesse et une mise aux normes de sécurité.

Les dépenses d'impression seront encore maîtrisées à raison du recours à l'utilisation des mopieurs en location (marché Solymp 2).

Enfin ,les dépenses d'affranchissement seront la variable d'ajustement pour équilibrer le budget.

Il est noté que 316 semaines de crédit auxiliaires sont provisionnées, ce qui représente 6,52 équivalent temps plein.

Les représentants du personnel votent contre par 6 voix (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO).

5) Point d'information sur la préfiguration du télétravail

Mme GIGUET annonce que trois candidatures ont été retenues. Le dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} février dernier.

Pour permettre l'utilisation d'applications non web (sous MMA comme Iliad par exemple) le bureau RH2C avait envisagé le déport d'écran comme solution alternative.

Cette solution nécessitait des tests complémentaires, elle a été abandonnée au profit de la solution initiale VPN (réseau privé virtuel).

Les demandes de certificats sont pour l'instant suspendues en raison d'anomalies techniques, ce qui empêche la cellule informatique départementale de paramétrer les ordinateurs portables en mode télétravail.

La seule personne satisfaite à ce jour est celle qui bénéficie du dispositif depuis le 6 mars dernier, pour un jour de télétravail par semaine.

6) Questions diverses

M. MORICEAU annonce qu'une personne est recrutée pour 8 mois en service civique.

Elle sera mise à disposition du SIP d'Aurillac, pour une durée de travail de 24 heures hebdomadaires calquée sur les horaires d'ouvertures au public. Elle aura pour mission de promouvoir les services en lignes et percevra une indemnité d'environ 600 €.

Il y avait 4 candidatures pour Aurillac mais aucune pour Mauriac et Saint-Flour.

Les élus Solidaires Finances Publiques interrogent M. MORICEAU, qui avait confié en CTL l'an dernier qu'il voyait peu d'intérêt à ce dispositif. Il confesse, sans renier ses propos, qu'il a un peu évolué sur la question.

Cette personne sera formée d'abord à Clermont-Ferrand au cours de la semaine prochaine, puis 2 jours en local.

Les élus Solidaires Finances Publiques souhaiteraient connaître les réformes envisagées par notre direction pour l'année 2017. M. MORICEAU répond qu'un CTL « assez large » sera prévu sur ce qui est fait, fait et à faire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h30.

Les élus Solidaires Finances Publiques,
Christian LAROUSSINIE – David SERRE – Christine ESCURE

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 4 AVRIL 2017

Monsieur le Président,

A l'annonce des nouveaux règlements intérieurs des CTL élaborés en national avant un vote au niveau local, de nombreuses sections **Solidaires Finances Publiques** ont, à juste titre, décidé de boycotter la première convocation du CTL ayant à l'ordre du jour le vote de ces nouveaux règlements.

Cependant, parce que les agents attendent des réponses, les élus **Solidaires Finances Publiques** siègent à ce CTL malgré l'attaque flagrante des droits syndicaux.

Nous ne manquerons pas pour autant d'intervenir sur le sujet du dialogue social et de vous demander quelle application des nouveaux règlements intérieurs sera faite dans le Cantal ?

En effet, dans certaines Directions, des sortes de « groupes de travail » ont été organisés afin de présenter aux représentants des personnels ces nouveaux règlements. Dans d'autres Directions, qui ne méconnaissent pas le temps et l'investissement demandés aux élus pour la préparation et le compte rendu des instances, il a été décidé de la convocation systématique de réunion d'une durée prévisible à une journée, laissant ainsi aux représentants des personnels une journée pour la préparation et autant pour le compte rendu.

Enfin, les élus **Solidaires Finances Publiques** constatent que la DDFIP 15 a retenu pour le présent CTL une durée prévisible pour la réunion d'une demie journée avec en sus de l'ordre du jour précédemment cité, l'examen du budget prévisionnel 2017 et les questions diverses qui sont souvent très nombreuses et émanent des demandes particulières des agents.

S'agissant du budget proposé, il ne faut pas être devin pour dire qu'il ne permet pas aux agents de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes. Nous voterons bien évidemment, contre ce programme d'austérité.

Les élus **Solidaires Finances Publiques** voteront contre le nouveau règlement intérieur des CTL qui vise à rendre plus difficile voire impossible l'exercice du mandat d'élu syndical dans des conditions permettant la défense des droits et des garanties des agents telle qu'ils la méritent et alors que de manière complètement contradictoire les conditions de vie au travail des agents n'ont jamais été aussi déplorables.